

# Malgré l'opposition des riverains, le pumpark se fera à l'ouest du terrain multisports

Il y avait de nombreux Saint-Paulans jeudi 5 mai en soirée pour assister à la séance mensuelle du conseil municipal qui avait la lourde responsabilité, après diverses consultations et une pétition, de choisir définitivement l'emplacement du pumpark, déjà choisi lors d'une séance du 15 décembre 2021.

Un emplacement retenu sur la partie ouest du terrain multisports sous l'église et qui avait provoqué une pétition d'une dizaine de riverains, présents au conseil : pendant une heure les élus se sont donc concertés pour étudier d'autres solutions d'emplacement.

Ce projet d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> possédera trois pistes goudronnées et bosselées de niveaux différents avec de la végétalisation entre les pistes, clôturé avec chemin d'accès pour les véhicules techniques et de secours. Ce projet ne demande pas de déclaration préalable ni de permis de construire.

Ont été étudiés l'emplacement sur le terrain de VTT du collège (trop éloigné du cheflieu), près des terrains de tennis au stade (risque de regroupement des jeunes et nuisances) et celui à l'est du terrain multisports sous la Maison des sœurs. Ce dernier, qui a tenu la corde un moment, demande un échange de terrain avec un agriculteur, des frais de notaire et de géomètre, l'inscription dans la révision du PLU, la suppression des 200 m<sup>2</sup> de renouvelée du Japon et la clôture avec la ferme (14 000 euros) et la création d'un cheminement depuis l'aire de jeux des enfants.



Le pumpark se fera à l'ouest du terrain multisports sur une surface de 800 m<sup>2</sup> clôturée sous la Maison des sœurs. Photo Le DL/C.B.

Après un vote à bulletin secret, les élus se sont finalement prononcés : 13 voix pour le projet à l'ouest du terrain multisports, 4 voix pour l'est du terrain multisports et un vote blanc. Le projet initial, c'est-à-dire sur

le terrain municipal classé UE (urbaine d'équipement) qui offre une multitude d'avantages a donc été maintenu pour une enveloppe d'environ 100 000 euros.

Par ailleurs, il a également été voté la mise en place

d'une pataugeoire, zone aqualudique, pour les enfants de 2 à 12 ans sur une plateforme sur l'aire de la plage de la Beunaz. Cet équipement sera importé du Canada.

C.B.

## La caution de la location du Château de Blonay portée à 500 euros

Lors du conseil municipal, les problèmes liés à la location du Château de Blonay pour les anniversaires et autres fêtes familiales ou amicales ont été portés à l'attention des élus. Il a été constaté lors de certaines locations, des dégradations et du bruit, parfois lors des dépassements des horaires nocturnes de mise à disposition du château, provoquant des plaintes du voisinage à la mairie. À la suite d'une longue discussion entre élus, il a été décidé en premier temps « pour faire peur » précise le maire, de porter la caution de location de 150 à 500 euros. Cette caution pourrait être retenue pour payer le coût des dégradations bien sûr et aussi en cas de plainte du voisinage pour tapage nocturne.



Le château qui est loué pour différents événements festifs subit parfois des dégradations et provoque aussi du bruit nocturne gênant le voisinage. Photo Le DL/C.B.

P I C L E S  
 M C  
 N

